

SOLLICITER LA PCO

Le dossier de demande se nomme « **livret de repérage** ». Il est disponible sur le site de la PCO 53, dans la rubrique « Les outils » :

<http://camsp53.blogs.apf.asso.fr/>



Livret 0 à 6 ans



Livret 7 à 12 ans

Le livret de repérage doit être rempli par un **médecin** connaissant l'enfant (médecin traitant, de PMI, médecin scolaire).

Pour les enfants de plus de 7 ans, un volet est à remplir par les **parents** et un volet par l'**enseignant(e)** de l'enfant.

Le livret doit être transmis à la PCO par **courriel** ou **voie postale**, toujours avec l'accord des représentants légaux de l'enfant.

Des éléments complémentaires seront demandés à réception du livret.

CONTACT

📞 **Secrétariat** : 07.88.52.20.67

✉ pco-53@apf.asso.fr

🌐 <http://camsp53.blogs.apf.asso.fr/>

📍 **APF France handicap**

PCO TND 53

36 rue Emile Brault
53000 LAVAL



Images/photos Fr - freepik.fr - so.01/2023

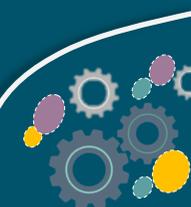
*Une question, un doute ?
Appelez-nous !*

07.88.52.20.67



PCO TND 53

Plateforme de **C**oordination et d'**O**rientation
pour les **T**roubles du **N**euro-**D**éveloppement
du département de Mayenne



Pour les enfants
de 0 à 12 ans

*Parcours coordonné
de bilans
et d'accompagnement*

La **PCO TND 53** est gérée par 

et portée administrativement par le 

PUBLIC CONCERNÉ

La PCO TND s'adresse aux enfants **de 0 à 12 ans** avec une **suspicion de troubles du neurodéveloppement**.

Le terme de Trouble du NeuroDéveloppement (TND) regroupe :

les troubles dans le développement :

- intellectuel
- des interactions sociales
- de la communication et du langage oral
- de la motricité et des coordinations

et les troubles spécifiques des apprentissages :

- de la lecture
- de l'expression écrite
- du calcul.



Les recommandations de la HAS « **TND - Repérage et orientation des enfants à risque** » peuvent **aider les médecins** à repérer les signes d'alerte de troubles du neurodéveloppement.

MISSIONS

La PCO a pour mission d'**accélérer l'accès au diagnostic** et **favoriser les interventions précoces**.

Selon l'évaluation du dossier de l'enfant en **commission pluridisciplinaire**, la PCO peut :

- ⇒ Faciliter l'accès à des **bilans** afin d'étayer un diagnostic
- ⇒ Favoriser la mise en place de **suivis** auprès de professionnel(les) libéraux(les)
- ⇒ **Coordonner** le parcours de bilans et de suivis et **accompagner les familles**
- ⇒ **Orienter** vers un service de soins pluri-professionnels (CAMSP, CMP, CMPP, SESSAD)
- ⇒ Aider à la constitution d'un dossier pour la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA).

La PCO peut mobiliser le **Forfait d'Intervention Précoce (FIP)** pour **financer des bilans et/ou des suivis** auprès de professionnel(le)s libéraux(les) non conventionné(e)s :

psychologues, psychomotricien(ne)s,
ergothérapeutes.

L'accompagnement par la PCO est limité à 1 an.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

L'équipe de la **PCO TND 53** est composée de :

- Médecins
- Coordinatrices
- Psychologue
- Ergothérapeute
- Assistante de service social
- Secrétaires



Elle travaille en **partenariat** avec :

- ◇ Des professionnel(le)s de soins en libéral
- ◇ Les centres hospitaliers
- ◇ Les médecins libéraux et de PMI
- ◇ Les service de soins de niveau 2 (CAMSP, CMP, CMPP, SESSAD)
- ◇ L'Éducation nationale
- ◇ La MDA

Vous êtes professionnel(le) de soins en libéral :

La PCO TND 53 contractualise avec les partenaires libéraux pour la réalisation de bilans et d'accompagnement dans le cadre du Forfait d'Intervention Précoce (FIP).

Contactez-nous !